

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.109 Du 15 décembre 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud 	Objet : Avis sur la demande d'adhésion de la commune d'Aubergenville à la section fourrière du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye	
Secrétaire de séance : Blaise VIGNON	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29,</p> <p>Vu la délibération n°250311-3 du 11 mars 2025 du comité syndical du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye,</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission finances – affaires générales – vie économique – commerce du 26 novembre 2025,</p> <p>Vu le courrier du Président du SIVOM en date du 5 novembre 2025,</p> <p>Considérant que le comité syndical du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye a approuvé par délibération susvisée la demande d'adhésion de la commune d'Aubergenville à la section fourrière du SIVOM,</p> <p>Considérant que le 5 novembre 2025, le Président du SIVOM, a invité la commune de La Celle Saint Cloud à se prononcer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois,</p>	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAK Benoit VIGNES Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Dominique PAGES Michel AUBOUIN	<p style="text-align: center;">APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</p> <p>A l'unanimité des membres présents et représentés.</p> <p>Approuve l'adhésion de la commune d'Aubergenville à la section fourrière du comité syndical du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.</p>	
Absents excusés : Geneviève SALSAT, Françoise ALBOUY, Vincent POUYET, Carmen OJEDA-COLLET. Absents ayant donné pouvoir : Geneviève SALSAT pouvoir à Michel AUBOUIN	 <p>Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> <p>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter : <ul style="list-style-type: none"> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</p> </p>	

Françoise ALBOUY pouvoir à Pierre
SOUDRY
Vincent POUYET pouvoir à Sylvie
d'ESTEVE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à
Jean-François BRARATON.

Absents :
Juliette DECAUDIN